



INFORMATIONS

À L'ATTENTION DES MAIRES
ET PRÉSIDENTS D'EPCI DE L'EURE



TOUJOURS SOUCIEUX
DE L'ADÉQUATION ENTRE UTILITÉ
ET EFFICIENCE D'UN CENTRE
DE GESTION À VOTRE SERVICE

www.cdg27.fr



CE QUE LE CENTRE DE GESTION PEUT VOUS APPORTER POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE VOS MISSIONS

Pascal LEHONGRE,
Président du centre
de gestion de la FPT
de l'Eure
et le conseil
d'administration

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents,

À l'occasion du mandat 2020-2026, le Conseil d'Administration et moi-même jugeons très important de vous faire savoir que vous pouvez développer utilement votre recours au centre de gestion de l'Eure pour tous vos questionnements sur les thématiques suivantes :

- L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA GESTION DE VOS RESSOURCES HUMAINES.
- L'AIDE À L'ARCHIVAGE DE VOS DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



10 bis, rue du docteur Michel Baudoux
27000 Evreux cedex
Tél. : 02 32 39 23 99 - mail : info@cdg27.fr - site : www.cdg27.fr



DÉVELOPPEZ UTILEMENT VOTRE RECOURS AU CDG 27
 POUR TOUTES VOS INTERROGATIONS SUR LA THÉMATIQUE DE
**L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA GESTION
 DE VOS RESSOURCES HUMAINES**

Suivi des carrières de vos agents



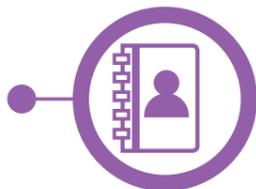
via le logiciel AGIRHE, que votre administration connaît et qui évolue régulièrement pour mieux répondre aux besoins mais aussi via la consultation du site internet : cdg27.fr, qui se veut un outil indispensable pour vos services ressources humaines.

Réponses à vos questions statutaires



service.carrieres@cdg27.fr

Bulletin mensuel d'actualités statutaires



adressé à chaque collectivité et EPCI par mail et disponible sur le site internet du CDG 27.

Procédures à suivre en cas de maladie ou d'accidents de service de vos agents



des tutoriels sont présents sur le site internet du CDG 27, onglet « Santé et prévention » afin de vous aider à saisir le comité médical ou la commission de Réforme (conseil médical en 2022) ; accompagnement jusqu'au retour de l'agent dans son emploi, retraite pour invalidité ou licenciement pour inaptitude.

Remplacement de vos agents temporairement absents (absence de moins de 6 mois)



missions.temporaires@cdg27.fr

Aide au recrutement



aide.recrutement@cdg27.fr

Visites médicales pour vos agents



service.medecine@cdg27.fr

Souscription d'un **contrat groupe d'assurance statutaire** afin de vous faire bénéficier des meilleures conditions vous permettant d'être indemnisés en cas d'arrêts maladie de vos agents



assurance@cdg27.fr

Souscription d'un **contrat groupe de Prévoyance** octroyant aux agents souhaitant en bénéficier une protection financière en cas de congé maladie mais aussi en cas de retraite pour invalidité ou en cas de perte totale et irréversible d'autonomie ou encore de décès pour les ayants droit



assurance@cdg27.fr

Conseil dans des situations de **difficultés** voire de **conflits** entre employeurs et agents.

Procédure disciplinaire, le cas échéant



secretariat.direction@cdg27.fr

Prévention des risques pour, notamment, réduire l'absentéisme en développant une culture de qualité de vie au travail



prevention@cdg27.fr

À noter qu'une trame permet aux collectivités de réaliser leur document unique. Elle est accessible sur le site internet du CDG 27 (Santé et prévention / hygiène et sécurité / Le document unique).

Accompagnement en ingénierie dans vos projets de construction sur le volet ressources humaines



prevention@cdg27.fr

Fiabilisation des **comptes de retraite CNRACL** avec la possibilité pour vos agents à 5 ans de la retraite de bénéficier d'un APR (entretien avec un agent du CDG permettant de connaître la situation de votre agent en termes de droit à retraite, le montant de la pension etc.)



retraite@cdg27.fr

ET AUSSI SUR LA THÉMATIQUE DE **L'AIDE À L'ARCHIVAGE DE VOS DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**



info@cdg27.fr